

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 23 OCTOBRE 2020

N° 2020-07-17

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre à neuf heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 22
Exprimées par pouvoirs : 10
Total (mini 19) : 32

Quorum atteint

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Danielle TOUCHE

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BESSON à Claude AURIAS, Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Lionel TARDY à Robert GARCIN, André GILLES à Corinne MOULIN, Pascale ROCHAS à Roland PEYRON, Christelle RUYSSCHAERT à Éric RICHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 9 heures.

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

Objet : Maison du Parc – Aménagements paysagers extérieurs - Plantations

- ◆ Vu la délibération n°2020-04-10 du bureau syndical du 14 mai 2020, concernant l'acquisition de plants et de bacs de plantation pour aménager l'extérieur de la Maison du Parc

Le Président expose,

Les bacs de plantation réalisés en bois ont été livrés sur le site de la Maison du Parc afin d'agrémenter les espaces extérieurs.

La fourniture des plants, arbres et arbustes destinés à pourvoir l'ensemble des espaces verts et les bacs en bois a été confiée à l'entreprise AU JARDIN D'HUILE.

La plantation de ces végétaux doit être réalisée par un paysagiste qui assurera les prestations suivantes : préparation de la terre existante, plantation des végétaux (4 arbres, 4 vignes, 70 végétaux C2 et C3, 92 vivaces godets), fourniture des matériaux nécessaires (terre, tuteur, gravier...).

Une seule entreprise a répondu à la consultation, il s'agit de l'entreprise FELIX Jérôme pour un montant de 1 970 €HT, soit 2 364 €TTC.

Le Président propose de retenir l'entreprise FELIX Jérôme pour la plantation des végétaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de retenir l'entreprise FELIX Jérôme pour la plantation des végétaux pour un montant de 1 970 €HT, soit 2 364 €TTC
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

